

31060 - Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion

**Proposition d'attribution de subventions et de reconduction de convention de financement pour la Plateforme Jeunes de l'Etage et de la Mission Locale pour l'Emploi ainsi que pour le dispositif Cap'Loji de l'association AMITEL**

CP/2020/264

**Service chef de file :**

L5 - Habitat et logement

L520 - Service Développement et Insertion Logement

Résumé :

Le public jeune est au centre de nombreuses politiques publiques portées par le Département. En matière d'insertion sociale et d'accès au logement, ce public cristallise de multiples difficultés qui freinent ou empêchent son autonomie, notamment locative. Aussi, le Département soutient différents dispositifs d'aide s'adressant aux jeunes en fonction de leur besoin d'accompagnement, parmi lesquels la Plateforme Jeunes de l'Etage et de la Mission Locale pour l'Emploi (MLPE) ainsi que le dispositif Cap'Loji porté par Amitel.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de renouveler l'attribution des subventions aux associations en charge de ces outils et d'approuver les termes de la convention à conclure avec AMITEL.

Acteur incontournable en matière de solidarité, le Département soutient et encourage, à travers plusieurs dispositifs d'accompagnement, le développement de l'autonomie des jeunes afin de favoriser leur accès à une insertion sociale, professionnelle et au logement, premières étapes clés de la vie de jeunes adultes.

Parce que la jeunesse recouvre une réalité plurielle, le Département finance une palette d'outils d'accompagnements complémentaires, répondant aux différents besoins des jeunes et qui s'adaptent à leurs différents degrés d'autonomie.

A l'aune de la crise économique et sociale qui se profile et risque d'impacter, notamment le public jeune, l'ensemble de ces dispositifs auront un rôle déterminant.

Ces outils s'inscrivent pleinement dans la politique départementale de l'habitat et figurent à ce titre dans le Plan Départemental de l'Habitat 2018-2023 adopté par l'Assemblée Plénière lors de sa réunion du 26 mars 2018 (CD/2018/008) ainsi que dans le PDALHPD 2015-2020 (CD/2015/110) et dans le plan Enfance Jeunesse Famille, adopté par l'Assemblée Plénière le 25 juin 2018 (CD/2018/021).

Parmi ces outils, figurent les dispositifs du Pass Accompagnement et de la Colocation Coachée, dont les subventions pour l'année 2020 ont été attribuées par arrêté du

Président du Conseil Départemental, en date du 26 juin 2020.

Il est proposé à la Commission permanente de reconduire les subventions pour la Plateforme Jeunes de l'Etage et de la Mission Locale pour l'Emploi ainsi que pour le dispositif Cap'Loji.

### **1 - Un dispositif d'accompagnement à destination des jeunes les plus fragiles : LA PLATEFORME JEUNES DE L'ETAGE ET POLE SOCIAL DE LA MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI (MLPE)**

#### **Un accompagnement alliant insertion sociale et professionnelle : une plateforme d'accueil et d'accompagnement complémentaire pour l'association l'Etage et la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg**

Afin de renforcer le lien entre insertion sociale et insertion professionnelle des jeunes les plus fragilisés, le Département s'est engagé, dans le cadre d'une convention tripartite pluriannuelle, 2018-2020, (délibération CP/226 du 9 juillet 2018) à financer deux postes de travailleurs sociaux : un poste à l'Etage et un à la Mission Locale pour l'Emploi (MLPE) de Strasbourg pour la mise en place d'une plateforme d'accueil et d'accompagnement à destination des jeunes les plus en difficulté.

#### **Missions de la Plateforme Jeunes Etage et Pôle Social de la MLPE**

Cette plateforme, grâce à l'expertise propre à chacune des deux structures et à leur connaissance respective du public a pour mission d'évaluer globalement la situation des jeunes rencontrés et de travailler à leur stabilisation sociale et à leur insertion professionnelle.

Les jeunes peuvent être reçus sans RDV, à l'Etage et sur prescription d'un conseiller d'insertion ou par orientation d'un professionnel, à la MLPE.

Ainsi, au regard de l'évaluation et de la problématique du jeune, les dispositifs d'aide, de subsistance et d'urgence peuvent être mobilisés. Si la situation du jeune le nécessite, un accompagnement renforcé par un référent de parcours de l'Etage sera proposé et par le travailleur social de la MLPE.

Certains jeunes peuvent être réorientés vers le service compétent et pour d'autres, lorsque la situation le permet ou après stabilisation vers les dispositifs d'accompagnement adaptés, (Pass'Accompagnement, colocation coachée, Garantie Jeunes, etc...)

#### **a) Plus-value du dispositif**

Le travail conjoint des deux associations et leurs compétences complémentaires permettent de travailler à lever les freins bloquant l'autonomie et l'insertion du public jeune.

Le partenariat renforcé entre l'Etage et la MLPE bénéficie à la fois au public et aux travailleurs sociaux en permettant :

- par des rencontres régulières entre le travailleur social de la MLPE et les référents de parcours de l'Etage, de faciliter les orientations croisées, le partage de l'analyse des besoins et des pratiques professionnelles.
- un partage des outils au service des jeunes du territoire : pour les jeunes inscrits à la MLPE de pouvoir bénéficier auprès de l'Etage de la domiciliation postale, restaurant social, ateliers collectifs, l'accès à l'hébergement et au logement... L'accès à la tarification solidaire délivrée par la MLPE pour les jeunes de l'Etage.

- une orientation directe, lorsque la situation sociale le permet, des jeunes de l'Etage vers la MLPE aux fins de bénéficier d'un accompagnement socio-professionnel axée sur l'insertion professionnelle.
- l'accompagnement mis en œuvre par les deux structures permet le désengorgement des services sociaux de secteur, comme les centres médico-sociaux

## **b) Bilan d'activité et typologie du public pour l'année 2019**

### **L'ETAGE**

Accueil, évaluation, accompagnement : (5 ETP au total)

749 jeunes reçus par le service social de l'Etage (581 en 2018, soit une augmentation de 20%)

La moitié des jeunes reçus arrivent sans orientation préalable par un professionnel. Le bouche à oreille, les réseaux sociaux, font de l'Etage, une structure identifiée par les jeunes. De nombreux jeunes déclarent avoir été pris en charge durant leur minorité par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Age : 59% du public a entre 18 et 21 ans

Genre : 38% de femmes dont 23 jeunes femmes enceintes - 62% d'hommes

Situation locative : 50% hébergement chez des tiers - 21% sans hébergement - 11% en famille - 5% logement autonome - 13% autres

De nombreux jeunes ont des solutions d'hébergement multiples, passant de la rue, à un hébergement d'urgence, à de l'hébergement de quelques nuits chez des tiers. Aussi, le chiffre de 21% de sans abris est sous représentatif de la réalité de terrain. Ceux en familles sont bien souvent au bord de la rupture, en raison de conflits importants.

Ressources : 61% sans ressources - 22% salaires - 7% ARE

### **MLPE :**

Accueil, évaluation, accompagnement : (1ETP)

Le travailleur social assure une permanence d'accueil et des temps de concertation avec les conseillers en insertion au sein de chacune des 6 antennes de la Mission Locale sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et celle d'Erstein.

Accueil social : 123 jeunes reçus - 23 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement social renforcé

Age : 16- 21 ans : 27,64% - 22-25 ans : 72,36%

Genre : 46,34% de femmes - 53,66% d'hommes - 9 jeunes avec enfants

Situation locative : 39,02 chez des tiers - 8,94% hébergement temporaire (foyers FJT, CHRS) - 11,38% en famille - 4,06% sans hébergement - 30,89% en logement autonome - 5,69% autres

90% des jeunes sont domiciliés sur l'Eurométropole (dont domiciliation postale à l'Etage)

Situation au regard de l'insertion professionnelle : 71,64% en emploi - 3,25% en alternance - 22,76% en formation - 0,81% en service civique - 30,89% en immersion entreprise

## **c) Demande de subvention 2020**

En 2019, le Département a attribué une subvention à hauteur de 46 800 € à chacune des deux structures, pour un montant total de 93 600 €.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'un montant total de 93 600 € afin de financer pour l'année 2020, pour chacune de ces deux structures, un poste de travailleur social dans le cadre de la plateforme d'accueil et d'accompagnement vers l'insertion des jeunes en situation de précarité soit :

- le financement à la Mission Locale Pour l'Emploi de Strasbourg de 46 800 €,
- le financement à l'Etage de 46 800 €.

## **2 – L'accompagnement vers et dans le logement pour les jeunes plus autonomes : CAP'LOJI DE L'ASSOCIATION AMITEL**

Depuis 2015, l'association AMITEL a mis en place le dispositif Cap'Loji (conseil et accompagnement aux projets de logement des juniors) afin d'informer, conseiller et accompagner les jeunes actifs dans la recherche et l'entrée dans le logement.

Le public cible de Cap'loji est âgé de 18 à 30 ans et répond aux conditions suivantes : être en demande d'appui, de conseils dans les démarches de recherche de logement (isolé ou sans soutien familial par exemple), avoir une activité, un projet personnel et professionnel et disposer des ressources nécessaires pour mener à bien ce projet. Les jeunes peuvent prendre RDV par sollicitation directe ou être orientés par un intervenant social (travailleur social, conseiller en insertion des Missions Locales...). Ce dispositif constitue un outil complémentaire en matière d'aide à l'accès au logement des jeunes. Le public visé par Cap'Loji est plus autonome que le public visé par les dispositifs du Pass'Accompagnement ou de la Colocation Coachée

### **a) Les axes d'intervention à l'échelle départementale**

- Informer les jeunes sur les conditions d'accès à un logement autonome et les guider dans leurs démarches en mobilisant avec eux les ressources extérieures nécessaires à la mise en place de leur projet locatif ;
- Offrir aux jeunes des services techniques tels que l'organisation d'une bourse au logement, le prêt de matériel et d'outils nécessaires à une première installation ;
- Mettre particulièrement en relation les offres et les demandes en recherchant, via les réseaux territoriaux, un logement adapté à la situation du jeune ;
- Susciter le partenariat local ou y collaborer pour rechercher les réponses les plus pertinentes aux besoins exprimés par les jeunes sur un territoire donné.

### **b) Plus-value du dispositif**

L'association détient un « Loji'truck » qui est une déclinaison mobile et territoriale de Cap'loji. Ce véhicule de 3.5 tonnes, transformé en bureau mobile, se déplace à la demande de partenaires et pour des permanences sur le territoire, et se révèle être un outil qui séduit le public jeune.

Les jeunes accompagnés par Cap'Loji ont accès à l'offre de service de l'association : blanchisserie, restauration, recyclerie,...

Par ailleurs, la visibilité de ce dispositif est renforcée par un site internet et une présence active sur les réseaux sociaux, fréquemment consultés par les jeunes.

### **c) Développement partenarial et coopération**

Les actions de Cap'Loji se concrétisent par une coopération de qualité entre différents acteurs intervenant dans le domaine du logement ou de la jeunesse : missions locales, bailleurs sociaux et privés, centre sociaux-culturel, SIAO, points information jeunesse, CFA, FJT, collectivités.... En outre, Cap'Loji accompagne les propriétaires bailleurs pour les formalités locatives (bail, état des lieux, ...) et informe sur les différentes aides pour la rénovation des logements et dispositifs permettant un accès aux avantages fiscaux.

### **d) Bilan d'activité et typologie du public pour l'année 2019**

Rencontre jeunes : 399 jeunes ont été rencontrés dans les locaux Cap'Loji, à Strasbourg et Haguenau, dans le Loji'Truck lors des permanences sur différents sites du territoire, chez des partenaires lors d'informations collectives, aux différents forums destinés aux jeunes ....

Accompagnement : 176 jeunes ont été accompagnés vers et dans le logement

- Âge : 61% sont âgés de 18 à 25 ans, 33% de 26 à 30 ans, 6% plus de 30 ans
- Genre : 49% de femmes - 51% hommes
- Situation locative : 13 en FJT, résidence sociale – 2 sans hébergement – 50 en hébergement chez des tiers – 85 locataires du parc privé - 26 en hébergement familial
- Ressources : 63% des jeunes ont des ressources inférieures à 900 € - 9% de 900 à 1200€ et 28% aucune ressource
- 

Entrée en logement : 58 jeunes ont accédé à un logement (49 en 2018)

- Typologie logement : 23 en logement social – 30 chez bailleurs privés- 5 en FJT ou résidence universitaire
- Localisation : 68.97% sur l'EMS et 25.86% hors EMS, essentiellement sur Haguenau

Evènements 2019 :

En juin 2019, à l'occasion de la semaine du logement, Amitel a organisé un Escape Game, énigmes et jeux autour du thème du logement et de l'accès aux droits.

### **e) BP 2020 et demande de subvention**

Le coût de fonctionnement du dispositif Cap'Loji pour 2020 est budgétisé à 126 086€, (124 200€ en 2019).

Moyen humain : 1,1 ETP : 0,4 ETP travailleur social et 0,7 ETP chargée de développement

L'association AMITEL est en recherche constante de financements complémentaires afin de garantir l'équilibre financier de Cap'Loji et sollicite tout au long de l'année les fondations, les banques et répond à des appels à projet.

Le Département est sollicité, pour l'année 2020, par l'association pour un montant de 28 000 €. En 2019, la participation financière du Département a été du même montant.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer à l'association AMITEL, une subvention d'un montant de 28 000 € pour 2020 et d'approuver les termes du projet de convention de financement.

Les crédits nécessaires sont prévus sur les enveloppes budgétaires 42026 pour la demande de subvention de l'Etage et la MLPE et 15254 pour la demande de subvention d'Amitel.

Les propositions de subventions pour la Plateforme Jeunes de l'association l'Etage et la MLPE et pour l'association AMITEL pour le dispositif Cap'loji ont reçu un avis favorable de la commission du territoire d'action de l'Eurométropole de Strasbourg, le 3 septembre 2020.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président décide pour l'année 2020 :*

- d'attribuer une subvention d'un montant de 46 800 € pour le financement d'un poste de travailleur social pour l'Etage et d'un montant de 46 800€ pour le financement d'un poste de travailleur social à la Mission Locale pour l'Emploi (MLPE)*
- d'attribuer une subvention d'un montant de 28 000€, pour le financement du dispositif Cap'Loji de l'association AMITEL et d'approuver les termes du projet de convention annexé à la présente délibération, à conclure entre le Département et Amitel ;*
- d'autoriser son Président à signer ladite convention.*

Strasbourg, le 04/09/20  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY